

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

1 DÉCLARANT :

Nom : Prénoms :

Nom du représentant légal ou statuaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET/

Adresse : n° voie :

Complément d'adresse :

Code Postal : Localité :

Téléphone fixe : ou portable :

2 CARACTÉRISTIQUE DE LA VENTE AU DÉBALLAGE :

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente :

Date de fin de la vente :

Durée de la vente :

Surface prévue :

Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de présente déclaration (nom, prénom).....
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions
prévues aux articles L.310-2, R ; 310-8 et R.310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux
passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal.
Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en
méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code
de commerce).

Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

Recommandé avec demande d'avis de réception

Remise contre récépissé

Observations :